

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie  
Communication à caractère promotionnel

## Communiqué de presse

Saint-Nolff, le 8 juillet 2022



# Succès de l'introduction en bourse de Charwood Energy sur Euronext Growth® Paris

- Augmentation de capital d'un montant d'environ 12,4 M€
- Prix de l'offre fixé à 11,38 € par action
- Capitalisation boursière d'environ 59,2 M€ (après opération)
- Début des négociations sur Euronext Growth® Paris le 13 juillet 2022

**Charwood Energy, (ISIN : FR001400AJ60, mnémonique : ALCWE), spécialiste des solutions sur mesure de valorisation énergétique de la biomasse, annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris.**

« Nous sommes très heureux d'annoncer le succès de notre introduction en bourse dans un contexte de marché adverse, et remercions chaleureusement tous nos nouveaux actionnaires, institutionnels et particuliers, ainsi que Eiffel Gaz Vert pour la confiance qu'ils nous témoignent », **se réjouit Adrien Haller, fondateur et Président Directeur Général de Charwood Energy.** « Forts de ces nouveaux moyens financiers, nous sommes aujourd'hui prêts à accélérer notre plan de marche, développer activement nos centrales de production d'énergie renouvelable valorisant la biomasse en France et à l'international, et participer ainsi aux défis actuels de la transition et de l'autonomie énergétique. Nos ambitions sont fortes, et notre marché très porteur, deux points clés qui doivent nous amener à franchir le cap des 100 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2027. Nous sommes enthousiastes à l'idée de démarrer cette nouvelle étape aux côtés de nos nouveaux actionnaires et de construire ensemble l'histoire boursière de la Société. »

Le Conseil d'Administration de Charwood Energy réuni ce jour a fixé le prix de l'Offre à 11,38 € par action, ce qui correspond à la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'Offre.

Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 12,4 M€ (dont 8,46 M€ par compensation de créances).

Dans ce cadre, 1 088 407 actions nouvelles ont été émises dont 88,7 % au titre du placement global (au travers d'ordres d'investisseurs institutionnels, représentant une demande d'environ 11,0 M€) et 11,3 % au titre de l'offre à prix ouvert (au travers de 1 418 investisseurs particuliers, représentant une demande d'environ 1,4 M€).

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie  
Communication à caractère promotionnel*

A l'issue de cette opération, le capital de Charwood Energy est composé de 5 198 407 actions ordinaires, représentant une capitalisation boursière d'environ 59,2 M€, sur la base du prix unitaire fixé à 11,38 € par action.

Conformément au calendrier indicatif de l'opération, le règlement-livraison des nouvelles actions est prévu le 12 juillet 2022 et la négociation des actions de Charwood Energy sur le marché Euronext Growth® Paris débutera le 13 juillet 2022 sous le code ISIN : FR001400AJ60 et le code mnémorique : ALCWE.

## Principales caractéristiques de l'Offre

---

### ■ CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

- Libellé : Charwood Energy
- Code mnémorique : ALCWE
- Code ISIN : FR001400AJ60
- Marché de cotation : Euronext Growth® Paris
- Classification ICB : 60102020 Renewable Energy Equipment
- LEI : 969500SXZ02H39IRH345

### ■ PRIX DE L'OFFRE

Le Prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 11,38 € par action.

### ■ TAILLE ET ALLOCATION DE L'OFFRE

L'Offre est constituée de l'émission de 1 088 407 actions nouvelles (dont 743 664 par compensation de créances), pour un produit brut global d'environ 12,4 M€ (dont 8,46 M€ souscrits par compensation de créances des obligations convertibles détenues par Eiffel Gaz Vert SLP souscrits pour un montant de 6,79 M€ lors de leur émission et environ 3,9 M€ souscrits en numéraire).

Les actions nouvelles seront allouées de la manière suivante :

- 965 643 actions nouvelles, allouées dans le cadre du Placement Global, à destination des investisseurs institutionnels, soit environ 88,7% du nombre total d'actions émises ;
- 122 764 actions nouvelles, allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert à destination des investisseurs individuels, soit 11,3 % du nombre total d'actions émises, faisant ressortir un taux de service des ordres A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et des ordres A2 (au-delà de 250 actions) de 100 %.

Il est précisé que la clause d'extension et l'option de surallocation ne sont pas exercées.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie  
Communication à caractère promotionnel

## ■ REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE POST OPERATION

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Adrien Haller	2 400 000	46,17 %	4 800 000	51,57 %
Julie Bouvier	600 000	11,54 %	1 200 000	12,89 %
<b>Sous-total de Concert</b>	<b>3 000 000</b>	<b>57,71 %</b>	<b>6 000 000</b>	<b>64,46 %</b>
Johes SAS	852 755	16,40 %	1 674 755	17,99 %
1M86	204 000	3,92 %	408 000	4,38 %
Franck Mainard	84 000	1,62 %	168 000	1,80 %
Eiffel Gaz Vert SLP	743 664	14,31 %	743 664	7,99 %
Public	313 988	6,04 %	313 988	3,37 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 198 407</b>	<b>100,00 %</b>	<b>9 308 407</b>	<b>100,00 %</b>

## ■ UTILISATION DES FONDS LEVES

Le produit des fonds levés dans le cadre de l'offre sera affecté selon la répartition suivante :

- à hauteur d'environ 70%, pour financer l'apport en fonds propres dans les sociétés projets (SPV) destinées à porter les unités de pyrogazéification ;
- à hauteur d'environ 20% pour renforcer la capacité d'investissement du Groupe dans le cadre du financement d'opérations de croissance externe visant à intégrer des compétences techniques additionnelles ;
- à hauteur d'environ 10% pour les besoins généraux du Groupe, notamment le renforcement de ses équipes de développement, de construction et d'exploitation-maintenance d'unités de valorisation de la biomasse.

## ■ PROCHAINES ETAPES DU CALENDRIER

---

12 juillet 2022 Règlement-Livraison de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global

---

13 juillet 2022 Début des négociations des actions sur le marché Euronext Growth Paris

---

## ■ ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires
- Engagement de conservation :
  - Les actionnaires historiques de la Société, ont pris un engagement de conservation des actions détenues préalablement à l'Offre d'une durée de 360 jours calendaires pour Adrien Haller et Julie Bouvier et de 180 jours pour Johes SAS, 1M86 et Franck Mainard ;
  - Eiffel Gaz Vert SLP a pris un engagement de conservation d'une durée de 360 jours calendaires pour les actions qui seront souscrites dans le cadre de l'Offre et libérées par voie de compensation de créances.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie  
Communication à caractère promotionnel*

## Eligibilité des titres

Charwood Energy confirme respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA « PME-ETI » précisés par les dispositions des articles L.221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. Les actions Charwood Energy peuvent ainsi pleinement être intégrées au sein des PEA et PEA « PME-ETI » et bénéficier de ses avantages fiscaux.

La Société confirme également respecter les critères d'éligibilité à la réduction d'impôt sur le revenu au titre d'investissements dans les PME. Par ailleurs, Charwood Energy a également été labellisée « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

La Société est également éligible au dispositif de l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, qui permet aux personnes qui ont cédé des titres apportés dans un délai de trois ans suivant l'apport de bénéficier du maintien du report d'imposition en cas de souscription en numéraire.

Un résumé du régime fiscal susceptible de s'appliquer est décrit dans la Note d'opération (se référer à la section 4.1.9). Les personnes concernées sont invitées à s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier, notamment à raison de la souscription, de l'acquisition, de la détention et de la cession d'actions de Charwood Energy.

## Intermédiaires financiers et conseils

	Coordinateur Global Chef de File et Teneur de Livre Associé Listing Sponsor
	Chef de File et Teneur de Livre Associé
	Conseil juridique
	Commissaire aux Comptes
	Communication Financière

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie  
Communication à caractère promotionnel*

## Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 22 juin 2022 sous le numéro 22-238, composé du Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF le 15 juin 2022 sous le numéro I. 22-026, de la Note d'Opération et du Résumé du Prospectus (compris dans la Note d'Opération), est disponible sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de Charwood Energy (P.A. de Kerboulard, 1, rue Benjamin Franklin – 56250 Saint-Nolff) ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et de Charwood Energy (<https://investir.charwood.energy>). Le Document d'Enregistrement contient une description détaillée de Charwood Energy, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ainsi que des facteurs de risque correspondants.

## Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits aux sections 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement et de la Note d'Opération avant de prendre toute décision d'investissement, notamment les dispositions du pacte d'associés W&nergy régissant les relations entre Charwood Energy et les autres associés de cette filiale, telles que décrites aux sections 6.4.2, 3.3.1 et 3.3.2 du Document d'Enregistrement, en application desquelles Charwood Energy pourrait être contrainte dans certaines situations spécifiques de vendre sa participation dans cette filiale destinée à porter, via des SPV, les investissements dans des unités de pyrogazéification détenues en propre. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable. Les investisseurs sont également à lire attentivement les facteurs de risques décrits en section 3 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la Note d'Opération.

**Retrouvez toute l'information sur l'introduction en bourse de  
Charwood Energy sur Euronext Growth® Paris :**

**<https://investir.charwood.energy>**

## Contacts

### CHARWOOD ENERGY

investisseurs@charwood.energy  
02 97 26 46 30

### ACTIFIN

#### Relations investisseurs

charwood@actifin.fr  
01 56 88 11 14

### ACTIFIN

#### Relations presse

mjordan@actifin.fr  
01 56 88 11 26

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie  
Communication à caractère promotionnel*

## A propos de Charwood Energy

Convaincu que la biomasse est une des clés pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, Charwood Energy conçoit, installe et entretient des solutions sur mesure de production d'énergie renouvelable valorisant la biomasse. Fort d'un savoir-faire technique riche et de la maîtrise de l'ensemble des technologies de valorisation de la biomasse – chaufferie et réseaux de chaleur, méthanisation et pyrogazéification – Charwood Energy a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros pour le compte de clients tiers et un EBITDA de 1 million d'euros (23% du chiffre d'affaires). Avec un marché porté par le contexte environnemental, réglementaire et économique, le Groupe est désormais engagé dans le développement de la pyrogazéification en France et la vente d'énergie au travers d'une base propriétaire de centrales de pyrogazéification.

## Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Charwood Energy ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Charwood Energy. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Charwood Energy attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Charwood Energy opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué. De plus, même si la situation financière de Charwood Energy, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Charwood Energy opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans le présent communiqué, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Charwood Energy. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Charwood Energy ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, notamment en application du règlement No 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

## Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Charwood Energy.

Un Prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 22 juin 2022 sous le numéro 22-238, est disponible sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de Charwood Energy (P.A. de Kerboulard, 1, rue Benjamin Franklin – 56250 Saint-Nolff) ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et de Charwood Energy

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie  
Communication à caractère promotionnel*

(<https://investir.charwood.energy>). L'attention du public est attirée sur les rubriques « Facteurs de risque » du prospectus.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France et le Royaume-Uni (les « **États Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières de Charwood Energy rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. En conséquence, les actions Charwood Energy peuvent être offertes dans les États Concernés uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application, de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Charwood Energy aux États-Unis. Les actions Charwood Energy ne pourront être vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Charwood Energy n'envisage pas d'enregistrer une offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.